

RÈGLEMENT

La SAINTÉLYON est une épreuve pédestre assimilable aux courses de montagne hors catégorie organisée par le CT Lyon sous l'égide de la Fédération Française d'Athlétisme et répondant à la réglementation des courses hors stade. Cette épreuve est ouverte à tous les coureurs licencié(e)s ou non, âgé(e)s de 15 ans et plus (autorisation parentale pour les mineurs de 15 à 18 ans). Les carrefours urbains seront sécurisés par des signaleurs agréés. Les chiens sont interdits sur l'épreuve ainsi que sur les sites de contrôle.

Une catégorie RANDONNEURS (sans classement) est prévue pour les participants n'étant pas en mesure de présenter une licence ou un certificat médical, les participants de moins de 20 ans souhaitant participer au raid individuel ou aux formules relais 2 et 3 coureurs et les participants qui en font la demande. Un participant ne réussissant à présenter un certificat médical ou une licence valide (de moins d'un an), sera rétrogradé en catégorie randonneurs, quelle que soit la formule : Relais 2,3 et 4 ou individuel.

Les parcours seront fléchés à l'aide de panneaux fluorescents directionnels et indiquant les difficultés et les dangers éventuels. Les concurrents sont considérés comme étant en excursion personnelle. Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles. L'assistance médicale sera assurée par des médecins urgentistes. La SAINTÉLYON est une épreuve spécifique. Les concurrents sont considérés en totale autonomie entre chaque point-relais ou ravitaillement. Les organisateurs peuvent être amenés à modifier le parcours ou annuler l'épreuve en cas de force majeure.

Les équipes participant aux formules relais 3 et 4 organisent elles-mêmes leur transport à St Christo et Soucieu en Jarrest. Les relais s'effectuant dans des villages exigus, les accompagnateurs et relayeurs doivent respecter les itinéraires et sens de circulation prévus par l'organisation, stationner leur véhicule à l'extérieur des communes, respecter la quiétude des riverains ainsi que l'environnement. Un itinéraire pour les véhicules suiveurs est indiqué dans le Road Book remis au départ à St Etienne. Par respect de l'environnement et de cet espace naturel, il est strictement interdit d'abandonner quelques déchets que se soit (papiers, plastiques...) sur le parcours, sous peine de disqualification immédiate. Les accompagnateurs ne doivent pas pénétrer dans les lieux couverts, ou s'alimenter sur les ravitaillements.

Afin de fluidifier l'accès aux ravitaillements situés sur les points de relais (St Christo, Ste Catherine et Soucieu en Jarrest), il est demandé aux relayeurs de respecter les coureurs individuels. Ainsi un ravitaillement pour les coureurs hors course sera spécifiquement mis en place. Chaque concurrent doit installer sa chasuble, dossier et le bracelet électronique, fournis par l'organisation comme indiqué sans y apporter de modification et se faire enregistrer dans les aires de départ. Les concurrents ayant anticipé le départ seront déclarés hors course. Le départ des randonneurs et des marcheurs a bien lieu à 0h.

Des contrôles électroniques seront installés sur le parcours. Les concurrents qui ne seront pas enregistrés à ces points de contrôle seront automatiquement disqualifiés. Les participants s'engagent à parcourir la distance et l'itinéraire prévus dans le meilleur esprit sportif possible. Tout abandon doit être signalé à l'organisation. Les concurrents non-licenciés doivent impérativement fournir un certificat d'aptitude à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an. Aucun véhicule suiveur (4x4, moto, VTT) ne sera toléré sur le parcours, hormis les véhicules de l'organisation. Le contrôle d'arrivée sera fermé à 14 h.

Les participants autorisent les organisateurs de la SaintÉlyon ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la SaintÉlyon sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi. L'organisateur a souscrit une assurance RC propre à l'événement mais chaque concurrent devra être couvert par sa propre assurance. L'engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement, pour quelque motif que ce soit. Seuls les participants ayant souscrit l'assurance annulation pourront prétendre, sur présentation d'un certificat médical, à un remboursement.

Bâtons interdits pour les coureurs. Une lampe frontale avec piles de rechange, ainsi qu'une couverture de survie sont obligatoires pour chaque coureur. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante, en cas de vol d'affaires personnelles pendant la durée de l'épreuve. Tout engagement implique la prise de connaissance du présent règlement et l'acceptation des clauses.